

Nogaro : séance du conseil départemental du 23 juin

Philippe Martin soutient le maire contre le passage des poids lourds dans Nogaro



Nogaro : séance du conseil départemental du 23 juin

Au début de la séance du conseil départemental (CD) délocalisée au Nogaropôle, le président Philippe Martin a apporté son soutien à Christian Peyret, maire de Nogaro, « dans le combat qu'il a engagé contre les nuisances induites par le passage de très nombreux poids lourds (PL) dans le centre ville ».

Il confirme qu'il passe quotidiennement en ce centre ville plus de 5 000 véhicules par jour, dans les deux sens, dont 13 % de PL.

Il note que la RD931 - ex-RN524 - est classée « route à grande circulation », ce qui explique cette situation mais ne la justifie pas. Il souhaite que des solutions soient étudiées pour « garantir la qualité de vie, mais aussi la sécurité des Nogaroliennes et des Nogaroliens ». Il souligne qu'un arrêté du maire ne suffit pas pour dévier les PL. Il a donc entrepris deux démarches.

Une double action

Dans un premier courrier adressé à l'État, Philippe Martin demande à celui-ci de prendre une position « claire et définitive » sur la proposition de dévier le trafic PL à partir du croisement de l'IGG (Itinéraire à grand gabarit) et de la RD931 à Espas.

Puis il note que la RD931 est classée « route à grande circulation », ce qui lui donne vocation à recevoir tous types de PL, y compris « des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires ».

Et la RD931, à Nogaro, Luppé-violles et Vergoignan, fait partie des deux itinéraires Toulouse – Auch – Mont-de-Marsan et Toulouse – Auch – Pau.

Or la circulation sur une route à grande circulation est de la compétence du préfet.

Interdire les PL en transit suppose un itinéraire de substitution – à même de supporter la grande circulation. Sinon, « l'État n'acceptera probablement pas de dévier le flux des PL ». Construire une déviation, c'est ce que Philippe Martin proposerait s'il n'y avait pas d'autre solution.

Dans un deuxième courrier, le président du CD appuie la demande de Christian Peyret de mettre en place des limitations de la vitesse des PL à 30 km/h dans toute la commune de Nogaro. C'est ce que l'on pourrait appeler une solution minimale...

Le préfet est ouvert à la discussion

Interrogé sur ce dossier quand il se fut joint à la réunion du CD, Pierre Ory, préfet du Gers, remarque que détourner l'itinéraire qui passe par Nogaro est complexe, car cela concerne plusieurs départements, ce qui « dépasse les capacités du préfet du Gers » : il faut un décret en Conseil d'État. La déviation autour de Nogaro serait une autre approche, possible avec un financement par le CD.

S'agissant de la limitation à 30 km/h de la vitesse des PL dans Nogaro, le préfet propose d'en discuter avec les parties concernées. Il craint, a priori, que cela provoque des ralentissements considérables qui suscitent l'agacement des VL et les amène à « des dépassements inadaptés ».

S'agissant du premier courrier de Philippe Martin, le préfet le relaiera vers le ministre des transports.

N.B. Sur la photo ci-dessus : à gauche Pierre Ory et, à droite, Philippe Martin.



Philippe Martin à son arrivée en séance